

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/5-A/1/2

2 septembre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000–2001—SECTION II

**Opinion du Commissaire aux comptes sur les
États financiers vérifiés pour 2000–2001**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

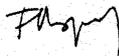
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ÉTATS FINANCIERS 2000-01

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mes collaborateurs ont vérifié les états financiers, numérotés de I à III, et les notes correspondantes, numérotées de 1 à 30, du Programme alimentaire mondial pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2001. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la préparation de ces états financiers et il m'appartient de formuler une opinion à leur sujet, fondée sur les conclusions de mes vérifications.

La vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste aussi à évaluer les principes comptables appliqués et la présentation générale des états financiers.

A l'issue de cet examen, mon opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2001 et des résultats des opérations de l'exercice considéré; qu'ils ont été établis conformément aux politiques comptables énoncées par l'Organisation; que celles-ci ont été appliquées de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, sauf pour les changements indiqués au paragraphe 9 que j'approuve de mon rapport ci-joint; et que les opérations ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.



François LOGEROT
Premier Président de la Cour des comptes
de la République Française
Commissaire aux comptes

8 août 2002



Comptes de l'exercice biennal 2000–2001
Certification des États financiers

D'après les informations dont je dispose, les états financiers et notes correspondantes reflètent fidèlement toutes les opérations effectuées par le Programme alimentaire mondial et celles-ci ont été correctement comptabilisées (Règle de gestion financière 113.6).

James T. Morris
Directeur exécutif

Rome, 6 août 2002



ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MOUVEMENTS DES RESERVES ET SOLDES
DES FONDS POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	Notes	Développement	Secours d'urgence	Interventions prolongées de secours et de redressement	Opérations spéciales	Fonds général	Fonds fiduciaires	Total Fonds du PAM	Exercice précédent 1998-1999
RECETTES	4								
Contributions en nature sous forme de produits	3-5	163,0	525,9	218,9	-	-	-	907,8	898,9
Autres contributions	5	318,6	1 210,9	577,8	71,2	13,9	96,9	2 289,3	1 883,4
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements		-	-	-	-	3,0	-	3,0	2,4
Intérêts		-	-	-	-	81,6	6,9	88,5	80,1
Ajustements pour variation des taux de change	5	-	-	-	-	(4,4)	-	(4,4)	1,6
Recettes accessoires		-	(0,1)	-	-	17,5	-	17,4	15,3
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	6	(27,4)	(104,0)	(46,6)	(3,9)	188,5	(6,6)	-	-
TOTAL DES RECETTES, VIREMENT COMPRIS		454,2	1 632,7	750,1	67,3	300,1	97,2	3 301,6	2 881,7
DÉPENSES									
Produits en nature	3	163,0	525,9	218,9	-	-	-	907,8	898,9
Produits achetés	3	116,5	331,4	139,8	-	0,2	17,4	605,3	458,3
Coûts de transport maritime et coûts connexes		62,9	250,2	125,9	0,5	-	2,7	442,2	395,0
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	3	23,8	312,0	171,8	-	-	7,8	515,4	522,9
Autres coûts opérationnels directs	3	11,4	23,1	7,3	49,6	8,5	18,8	118,7	125,0
Coûts d'appui directs	3	40,5	149,6	99,9	14,9	20,0	45,7	370,6	269,5
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	7	-	-	-	-	229,6	-	229,6	247,9
TOTAL DES DÉPENSES		418,1	1 592,2	763,6	65,0	258,3	92,4	3 189,6	2 917,5
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses		36,1	40,5	(13,5)	2,3	41,8	4,8	112,0	(35,8)
Soldes des fonds en début d'exercice		104,6	59,7	50,7	8,8	51,4	72,9	348,1	461,3
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	15	(0,7)	(81,6)	(14,3)	(2,6)	(0,8)	(2,2)	(102,2)	(48,2)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	15	-	(2,5)	(0,1)	(0,6)	-	(1,0)	(4,2)	(2,3)
Ajustements au titre des exercices précédents	3	-	(0,5)	-	-	0,5	-	-	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant les exercices antérieurs	22	-	-	-	-	4,3	-	4,3	4,4
Provisions pour coûts médicaux après cessation de service	21	-	-	-	-	-	-	-	(44,8)
Virements entre fonds et comptes	14	(0,8)	1,0	(0,2)	-	-	-	(0,0)	-
Virement aux/(des) réserves	14	-	(24,2)	0,7	2,1	(33,4)	-	(54,8)	13,5
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		139,2	(7,6)	23,3	10,0	63,8	74,5	303,2	348,1

Note: Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



ÉTAT II
ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES
SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	Notes	Développement, relèvement et planification préalable aux catastrophes	Secours d'urgence	Interventions prolongées de secours et de redressement	Opérations spéciales	Fonds général	Fonds fiduciaires	Total Fonds du PAM	Exercice précédent 1998-1999
AVOIRS									
Placements à vue et à court terme	2H, 8	171,0	102,4	99,0	18,7	347,7	80,8	819,6	828,8
Placements à long terme	2H, 9	-	-	-	-	85,4	-	85,4	19,3
Contributions à recevoir	5	154,4	935,0	472,6	28,0	5,3	49,6	1644,9	1 032,9
Autres sommes à recevoir	10, 19	-	-	-	-	91,4	-	91,4	47,1
TOTAL DES AVOIRS		325,4	1 037,4	571,6	46,7	529,8	130,4	2641,3	1 928,1
ENGAGEMENTS									
Contributions non perçues	5	154,4	935,0	472,6	28,0	5,3	49,6	1644,9	1 032,9
Fonds monétisés détenus à titre fiduciaire	29	-	-	-	-	57,3	-	57,3	10,4
Engagements non réglés	12	27,2	96,1	63,8	8,2	29,8	5,6	230,7	212,1
Sommes à payer	11, 19	4,6	13,9	11,9	0,5	87,7	0,7	119,3	76,9
Provisions	13	-	-	-	-	-	-	0,0	140,2
Fonds de prestations dues au personnel	21	-	-	-	-	66,0	-	66,0	64,1
Prêts à rembourser	25	-	-	-	-	106,0	-	106,0	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS		186,2	1 045,0	548,3	36,7	352,1	55,9	2224,2	1 536,6
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS									
Compte pour les mesures de sécurité du personnel		-	-	-	-	6,5	-	6,5	-
Mécanisme d'avances au titre des CAD	3, 19	-	-	-	-	13,4	-	13,4	-
Réserve opérationnelle	17	-	-	-	-	57,0	-	57,0	-
Compte d'intervention immédiate	18	-	-	-	-	37,0	-	37,0	-
Solde des fonds		139,2	-7,6	23,3	10,0	63,8	74,5	303,2	391,5
TOTAL DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		139,2	-7,6	23,3	10,0	177,7	74,5	417,1	391,5
TOTAL DES ENGAGEMENTS, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		325,4	1037,4	571,6	46,7	529,8	130,4	2641,3	1 928,1

Note: Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



ÉTAT III
SITUATION DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	Notes	Fonds du PAM	Exercice précédent 1998-1999
Entrées/(sorties) résultant des activités d'exploitation			
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses (État I)		112,0	(35,8)
(Augmentation)/diminution des autres sommes à recevoir	10	(44,3)	(2,3)
Augmentation/(diminution) des fonds monétisés détenus à titre fiduciaire	29	46,9	9,1
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	12	18,6	34,9
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	11	42,4	51,6
Augmentation/(diminution) des provisions	13	(140,1)	38,3
Augmentation/(diminution) du fonds de prestations au personnel	21	1,9	64,1
Moins: intérêts perçus		(88,5)	(80,1)
Entrées/(sorties) nettes de liquidités résultant des activités d'exploitation		(51,1)	79,8
Entrées résultant des activités de placement et de financement			
(Augmentation)/ des placements	9	(66,1)	(19,3)
Augmentation/(diminution) des prêts	25	106,0	(2,5)
Plus: intérêts perçus		88,5	80,1
Entrées nettes résultant des activités de placement et de financement		128,4	58,3
Entrées/(sorties) de liquidités venant/(allant vers) d'autres sources			
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	15	(102,2)	(48,2)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	15	(4,2)	(2,3)
Ajustements au titre des exercices précédents	3	-	-
Provisions au titre du fonds de prestations dues au personnel	21	-	(44,8)
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	22	4,3	4,4
Contributions au Compte d'intervention immédiate	14, 18	15,6	-
Entrées/(sorties) nettes de liquidités venant/(allant vers) d'autres sources		(86,5)	(90,9)
Diminution/augmentation nette des dépôts à vue et à terme			
Dépôts à vue et à terme en début d'exercice	8	828,8	781,6
Dépôts à vue et à terme en fin d'exercice	8	819,6	828,8

Note: Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



NOTE 1: OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été créé en 1963 en tant qu'instrument de l'aide alimentaire du système des Nations Unies. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social;
 - répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés;
 - promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en oeuvre, sur demande, des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire pour ce qui suit:
 - aider au développement économique et social, en concentrant son action et ses ressources sur les populations et les pays les plus démunis;
 - favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation, d'atténuation de leurs conséquences, et aux activités consécutives de relèvement;
 - aider à répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés, en utilisant l'aide, dans toute la mesure du possible, à des fins tant de secours que de développement;
 - assurer des prestations de services pour le compte de donateurs bilatéraux, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales dans le cadre d'opérations conformes aux objectifs du PAM et complémentaires des activités de celui-ci.
3. Les activités du PAM sont financées par les contributions volontaires des États Membres, d'institutions gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, d'autres sources publiques, privées, et de sources non gouvernementales appropriées, ainsi que par des recettes accessoires, dont les intérêts au titre des placements.
4. Le Programme dont le Siège est à Rome (Italie) mène ses activités par l'intermédiaire de 93 bureaux, y compris 83 bureaux de pays, répartis dans le monde. Ses politiques et son budget sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration, qui est son organe directeur. Le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO décident conjointement des suites à donner aux demandes d'aide d'urgence qui dépassent les pouvoirs délégués au Directeur exécutif.

NOTE 2: RÉSUMÉ DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A. Exercice financier

5. L'exercice financier du Programme est une période biennale débutant le 1er janvier des années paires. Les présents états financiers se rapportent à la période biennale prenant fin le 31 décembre 2001.



B. Pratiques comptables

6. Les états financiers sont préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme alimentaire mondial, et aux décisions de l'organe directeur. Ils sont préparés selon la méthode de comptabilisation aux coûts d'origine et conformément aux normes communes de comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, sauf si le caractère de l'opération du PAM nécessite l'application d'autres normes comptables internationalement reconnues. Les états financiers sont présentés de façon à faire apparaître clairement la situation financière du PAM et à fournir au Conseil et au Directeur exécutif les éléments d'information dont ils ont besoin pour diriger le Programme.

C. Comptabilité par fonds

7. Conformément au Règlement financier du PAM, les états financiers du Fonds du Programme alimentaire mondial (le "Fonds du PAM") sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds" et présentent une récapitulation de l'ensemble des activités réalisées par le Programme à la fin d'un exercice donné. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes en équilibre faisant apparaître les ressources en espèces et autres ressources, financières et non financières, les engagements correspondants et les soldes résiduels, et les variations de ces différents postes. Des fonds distincts sont créés pour la réalisation d'activités spécifiques ou d'objectifs déterminés, conformément à des règles, restrictions ou limitations spéciales. Il s'agit des fonds au titre des catégories d'activités, du Fonds général, y compris les comptes spéciaux, et des fonds fiduciaires.
8. Les états financiers ont été préparés suivant le modèle des exercices précédents, sauf dans les cas, indiqués dans les Notes accompagnant les états financiers, où des modifications ont dû y être apportées en raison de la mise en application du nouveau Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) en janvier 2001 et compte tenu des révisions des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme et du Règlement financier qui ont pris effet en janvier 2000. En application des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme, les contributions sont classées par catégorie d'activités et par guichet de financement.
 - a) En fonction des conditions spécifiques fixées et du degré de souplesse autorisé par les donateurs pour l'utilisation de ces contributions, celles-ci sont comptabilisées, selon leur nature, au titre de chacun des trois guichets de financement, comme suit:
 - **Contributions multilatérales.** Le PAM détermine le programme de pays ou les activités pour lesquels la contribution sera utilisée et comment elle le sera, ou affectera à une opération spécifique la contribution reçue à la suite d'un appel qu'il aura lancé;
 - **Contributions multilatérales à emploi spécifique.** Ce sont les contributions autres que celles qui sont versées à la suite d'un appel lancé par le PAM pour une opération d'urgence particulière et que le donateur demande au PAM d'affecter à une ou plusieurs activités spécifiques dont l'initiative revient au PAM ou à un ou des programmes de pays spécifiques. L'utilisation de ces contributions donne lieu à un rapport distinct selon le système des rapports normalisés sur les projets.



- **Contributions bilatérales.** Il s'agit des contributions que les donateurs demandent d'utiliser pour appuyer une activité dont l'initiative ne revient pas au PAM. Le PAM n'accepte les contributions de cette nature que si elles sont destinées à des activités conformes aux objectifs et politiques énoncés dans l'exposé de la mission du Programme ainsi qu'à l'assistance fournie par ce dernier dans le pays bénéficiaire.
- b) Les contributions bilatérales et les contributions multilatérales à emploi spécifique servent à financer des projets au titre de l'une ou l'autre des quatre catégories d'activités du PAM ci-après:
- **Développement** —pour appuyer le développement économique et social.
- **Opération d'urgence** —pour répondre aux besoins d'urgence. Avant 2001, cette catégorie d'activités comprenait la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et le Compte d'intervention immédiate (CII) qui reflètent deux sources de contributions. Depuis le 1er janvier 2001, le CII est traité comme un compte de réserve renouvelable du Fonds général de manière à en permettre une utilisation plus souple non seulement pour les opérations d'urgence, mais aussi pour les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et les opérations spéciales mises en oeuvre dans des situations d'urgence (voir aussi la Note 18).
- **IPSR** —pour répondre aux besoins prolongés de secours et de relèvement.
- **Opération spéciale** —pour remettre en état et renforcer l'infrastructure des transport et, si nécessaire et dans des circonstances exceptionnelles, assurer la livraison rapide et efficace de l'aide alimentaire pour répondre à des besoins prolongés de secours d'urgence.
- c) Le Fonds général est l'unité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG), des recettes accessoires, les contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques, les recettes provenant d'intérêts et les coûts des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP). Sont également classés dans le Fonds général les comptes spéciaux établis par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier ainsi que d'autres fonds. Le Fonds général comprend aussi quatre réserves que le Conseil d'administration a établies à titre de mécanismes de financement et/ou pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées, à savoir le Compte pour les mesures de sécurité du personnel, le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs (CAD), la Réserve opérationnelle et le Compte d'intervention immédiate. Les recettes et dépenses imputables au Fonds général sont exposées en détail dans la Note 4.5.
- d) Le fonds fiduciaire correspond à une subdivision clairement définie du Fonds du PAM, établie par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur dans le cadre d'accords spécifiques de fonds fiduciaire. Les fonds fiduciaires sont notamment ceux des opérations bilatérales, du Programme des administrateurs auxiliaires, de l'amélioration de la qualité et autres fonds fiduciaires, de l'atténuation des effets des catastrophes, la promotion de la parité hommes-femmes, des ponts aériens — Opération Survie Soudan— et du programme de renforcement institutionnel (ISP). Pour de plus amples détails, voir la Note 4.6.



- e) Les soldes financiers des contributions et dépenses avant l'entrée en vigueur des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme apparaissaient sous un quatrième guichet de financement "Avant 96". En 2000, le Conseil a approuvé la reprogrammation de la plupart des excédents, et les donateurs concernés ou le Conseil décideront de l'utilisation finale des soldes non utilisés au 31 décembre 2001, en vue soit de reprogrammation, soit de remboursement (voir aussi la Note 15).
9. Les notes 4.1 à 4.6 présentent une analyse des recettes et des dépenses au titre de chacune des catégories d'activités, du Fonds général et des fonds fiduciaires. Lors de l'élaboration en 2001 des rapports normalisés sur les projets de 2000, certains postes de recettes et de dépenses ont été transférés sous les guichets de financement appropriés, ce qui n'a pas affecté les rubriques de ces postes.

D. Comptabilité des changes

10. Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis.
- a) **Évaluation des avoirs et des engagements, autres que les contributions à recevoir, exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.** A la fin de l'exercice financier, les soldes des avoirs et des engagements exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année 2001, lequel est proche du taux du marché. Les gains non réalisés ou les pertes imputables à la conversion sont inscrits sous la rubrique "Ajustements pour variation des taux de change" de l'État I.
- b) **Contributions à recevoir.** Dans l'État II, les "contributions à recevoir" et les "contributions non perçues" dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties globalement à la fin de l'exercice biennal au taux de change opérationnel de l'ONU.
11. Les sommes correspondant aux opérations faites dans d'autres monnaies pendant l'exercice biennal sont converties en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
- a) **Recettes encaissées/recouvrement des contributions confirmées.** Les contributions sont ajustées pour tenir compte de la différence entre le montant des contributions confirmées et celui des recettes encaissées due à la différence entre les taux de change appliqués à la date de ces opérations.
- b) **Dépenses et engagements.** Les dépenses et engagements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur. L'imputation des écarts entre ce taux et le taux du marché à la date du paiement effectif se fait comme suit:
- Pour les coûts des projets, les pertes de change sont imputées au compte du projet correspondant ou les gains portés au crédit de ce compte, mais les ajustements pour variation des taux de change à la date du paiement sont imputés au Fonds général ou portés au crédit du Fonds.
 - Pour les coûts AAP, les pertes sont imputées au Fonds général et les gains portés au crédit de ce Fonds;
 - Pour les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux, les pertes sont imputées au fonds fiduciaire ou au compte spécial correspondant et les gains portés au crédit de ce fonds ou de ce compte, selon qu'il convient.



- c) **Vente et achat de monnaies locales.** En cas de conversion de dollars des États-Unis en monnaie locale, ou inversement, l'écart entre le taux du marché et le taux de change opérationnel de l'ONU est reflété comme perte ou gain de change dans le Fonds général.
12. Pour certaines monnaies, le Programme passe des contrats de change à terme afin de se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2001, il n'y avait pas de contrat de ce type en suspens.

E. Comptabilité d'exercice

13. Toutes les recettes autres que celles provenant d'intérêts sont comptabilisées à la date de leur encaissement. Les recettes provenant d'intérêts et toutes les dépenses sont comptabilisées sur la base de l'exercice.

E. (i) Contributions et recettes

14. Le traitement spécifique des principales catégories de recettes est indiqué ci-après.

⇒ a. Contributions sous forme de produits:

- **Les contributions en nature sous forme de produits** sont évaluées sur la base des prix pratiqués sur le marché mondial, des prix prévus par la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA) ou des prix facturés par le donateur, selon le cas. Les contributions en produits annoncées au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire sont normalement évaluées aux prix CAA pour chaque campagne agricole ou, sur demande du donateur, au prix du donateur.
- **Les contributions en espèces au lieu de produits** sont comptabilisées à la valeur en espèces des contributions annoncées et reçues.

⇒ b. Autres contributions:

- Les contributions autres que celles en produits sont comptabilisées comme recettes à la date de leur réception. Il s'agit de contributions en espèces ou en nature qui servent à financer les coûts de transport aérien ou maritime, les coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM), les autres coûts opérationnels directs et les coûts d'appui directs (CAD).

⇒ c. Contributions au titre des coûts d'appui indirects

- Les contributions au titre des coûts d'appui indirects figurent dans l'État I et les notes accompagnant les états financiers comme virements au Fonds général. Conformément à la politique modifiée de dotation en ressources et de financement à long terme applicable depuis le 1er janvier 2000 aux contributions multilatérales et aux contributions multilatérales à emploi spécifique, les CAI sont perçus sur la base d'un taux unique correspondant à 7,8 pour cent des coûts directs à la date de réception des contributions. Toutefois, pour les contributions bilatérales et les fonds fiduciaires, des taux variables allant de 3 à 7,8 pour cent des coûts directs sont perçus à la date de réception des contributions. Dans certains cas, le Directeur exécutif exonère du paiement des CAI en application de l'article XIII.4(f) du Règlement général.



⇒ *d. Recettes autres que les contributions des donateurs*

- Les recettes accessoires sont comptabilisés sur la base de la gestion. Toutefois, les intérêts sont comptabilisés comme recettes de l'exercice auquel ils se rapportent.

E. (ii) Dépenses

15. Les dépenses comprennent:

- a) tous les décaissements opérés pendant l'exercice en cours;
- b) les comptes fournisseurs non réglés concernant des biens et des services reçus;
- c) les engagements non réglés correspondant à des obligations juridiques, telles que contrats ou commandes.

16. Les dépenses sont classées dans les principales catégories de coûts ci-après:

- a) **Coûts opérationnels directs (COD).** Ce sont les coûts des intrants que les bénéficiaires, le gouvernement du pays bénéficiaire ou d'autres partenaires d'exécution utilisent directement pour exécuter des activités: coûts des produits, coûts de transport maritime et coûts connexes, frais de TTEM et autres coûts opérationnels directs.
- b) **Coûts d'appui directs.** Ce sont les coûts qui ont directement trait à l'appui d'une opération et qui n'auraient plus lieu d'être si cette activité cessait: dépenses de personnel, dépenses générales autres que les dépenses de personnel, frais de déplacement, consultants, frais de secrétariat et autres services, matériel et véhicules, location de bureaux et autres coûts d'appui directs.
- c) **Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP).** Ce sont les coûts afférents au personnel et au fonctionnement du Siège du PAM, aux bureaux régionaux, bureaux de pays et bureaux de liaison qui ne peuvent pas être directement attribués à une catégorie d'activités ou à une activité. Dans l'État I, ils sont enregistrés comme coûts au titre du budget AAP alors que les fonds qui couvrent la plupart de ces coûts sont comptabilisés comme recettes au titre des CAI.

17. La nouvelle classification des autres coûts opérationnels directs est fondée sur les politiques révisées de dotation en ressources et de financement à long terme visant à: a) mieux refléter et mesurer les coûts d'appui directs et indirects au regard de ce que le PAM fournit effectivement; b) comptabiliser avec plus d'exactitude les coûts dans les catégories COD, CAD et AAP auxquels ils correspondent; et c) réaffirmer le principe du recouvrement intégral des coûts en ce sens que chaque donateur est tenu d'assumer sa part de tous les coûts associés, y compris les coûts d'appui directs et indirects. Les principaux éléments nouveaux étaient les suivants:

- Selon la nouvelle classification, certains coûts d'appui indirects auparavant classés dans la catégorie des coûts AAP ont été transférés dans celle des CAD afférents aux projets, et certains CAD afférents à des projets à exécuter sont passés dans la catégorie des COD.
- Sur le plan budgétaire, les coûts d'appui englobent désormais les éléments d'appui directs et indirects, d'où un élargissement de la couverture des coûts reflétés sous la rubrique des coûts d'appui aux programmes des bureaux de pays.
- Pour les CAI, un taux unique a été appliqué à toutes les catégories d'activités pour financer le budget AAP.



- Une structure standard financée au titre du budget AAP a été établie pour les bureaux de pays, les autres coûts d'appui étant financés au titre des CAD.

E. (iii) Bâtiments et matériel

18. Le coût des bâtiments et du matériel est imputé sur les dépenses de l'année d'achat. Il est inclus dans les états comptables à la valeur symbolique de un dollar.

E. (iv) Surestaries et primes de célérité

19. Les surestaries payées par le PAM sont généralement traitées comme des sommes à recevoir des gouvernements des pays bénéficiaires ou des fournisseurs tandis que les primes de célérité sont traitées comme sommes à payer par le PAM. Les surestaries figurent nettes des primes de célérité à payer aux mêmes pays ou fournisseurs.

F. Comptabilisation des dépenses de personnel aux coûts standard

20. Les dépenses de personnel et les indemnités dues au personnel sont fixées selon un barème préétabli pour les différentes classes, généralement appelé coûts standard. Entrent dans le calcul des coûts standard les montants correspondant aux indemnités et autres obligations qui donneront lieu à des paiements au personnel dans l'avenir.
21. Les versements dus à la cessation de service et les indemnités dues en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service des agents des services généraux et les prestations d'assurance maladie après la cessation de service des agents des services généraux et du personnel du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO sont pleinement comptabilisés. Les autres obligations relatives au personnel, telles que les primes de rapatriement, congés accumulés et indemnités de licenciement, sont imputées aux sources actuelles de financement (voir aussi la Note 21).

G. Dépenses de personnel au titre du budget AAP

22. Ces dépenses sont comptabilisées au coût standard pendant l'année. A la fin de l'année, les écarts entre les coûts standard et les coûts effectifs sont répartis *au pro rata* entre les différentes unités administratives.

H. Dépenses relatives au personnel des projets

23. Avant 2001, ces dépenses étaient imputées, aux coûts effectifs, sur les fonds des projets correspondants. En 2001, elles ont été comptabilisées aux coûts standard selon le nouveau système de gestion des ressources humaines/états de paie du WINGS, mais elles ont été ramenées aux coûts effectifs à la fin de l'année par imputation de l'écart entre ces coûts et les coûts standard aux différentes catégories d'activités.
24. Le Directeur exécutif a l'intention de demander au Conseil d'approuver la création d'une réserve pour le compte de péréquation des dépenses relatives au personnel afin de disposer d'un système mieux conçu et plus cohérent de comptabilisation des coûts des projets sous WINGS. Les dépenses de personnel seront reflétées aux coûts standard et, à la fin de la période comptable, les écarts entre ces coûts et les coûts effectifs seront reportées au compte de péréquation des dépenses de personnel du Fonds général dans l'Etat II.

I. Compte d'auto-assurance des expéditions internationales

25. Depuis le 1er mai 1994, le PAM applique une politique d'auto-assurance. Le régime d'auto-assurance couvre l'intégralité des pertes de produits avant livraison et en transit qui



interviennent dans les expéditions internationales. Toutefois, chaque expédition est réassurée auprès d'une compagnie extérieure pour les pertes dépassant 750 000 dollars par expédition ou 1,5 million de dollar par navire.

26. Comme l'exercice précédent, le régime d'auto-assurance est traité comme un compte spécial du Fonds général, établi par le Directeur exécutif.
27. Les primes imputées aux projets à des taux équivalents à ceux du commerce sont portées au crédit du compte d'auto-assurance. Les indemnités pour les pertes de produits en transit sont imputées à ce compte et portées au crédit des donateurs concernés, qui peuvent en autoriser le retour à titre de contributions complémentaires pour des projets ou d'apport à la reconstitution du CII. De même, toutes les sommes recouvrées auprès de tiers responsables sont portées au crédit de ce compte (voir aussi la Note 4.5).

J. Placements

⇒ Placements à court terme

28. Les placements à court terme figurent sous la rubrique "Placements à vue et à court terme" dans l'État I et la valeur qui leur est attribuée correspond à celle du marché ou au coût d'acquisition (selon celle qui est la plus faible) (voir aussi la Note 8).
29. Les placements à court terme sont constitués par un compte de placements monétaires et six portefeuilles activement gérés, confiés à cinq gestionnaires de fonds. Les grands principes de gestion des placements sont, dans l'ordre de priorité: i) la sécurité du capital, ii) la liquidité et iii) la rentabilité. Le placement des fonds est limité aux secteurs suivants du marché des valeurs à revenu fixe: disponibilités et quasi-disponibilités, bons du Trésor, obligations de sociétés et d'État, valeurs de sociétés et d'État assorties de garanties hypothécaires, valeurs adossées à des actifs et autre valeurs à revenu fixe.
30. Il est interdit aux gestionnaires de fonds de faire des placements dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou vendent des mines terrestres ou d'autres armes antipersonnel ou des parties de ces mines ou armes. La qualité des valeurs à revenu fixe des États, des organisations supranationales ou des sociétés est cotée en moyenne AA- par l'agence Standard and Poor et AA3 par l'agence Moody, et toutes ces valeurs sont à tout moment cotées au minimum A par Standard and Poor et A3 par Moody.

⇒ Placements à long terme

31. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'achat dans l'État I; leur valeur marchande en fin d'exercice biennal figure dans les notes (voir la Note 9).
32. Les placements au titre du Régime des indemnités pour la cessation de service et du Fonds de réserve du plan d'indemnisation qui sont par nature à long terme sont détenus et gérés par la FAO pour le compte du PAM. Au 31 décembre 2001, le portefeuille géré par la FAO comprenait 52,4 pour cent de titres de participation, le reste des avoirs étant représenté par des valeurs à revenu fixe (voir aussi la Note 21).
33. Les autres placements à long terme sont ceux du compte spécial des prêts et placements à long terme (voir la Note 25). Les instruments de placement sont les STRIPS (*Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities*) du Trésor des États-Unis, assortis d'échéances sur les 30 prochaines années qui garantissent le paiement des intérêts et du principal de l'emprunt sur produits contracté auprès d'une institution gouvernementale (voir aussi la Note 9).



K. Préparation des états financiers de l'exercice biennal à partir des données des anciens systèmes d'informatique et du système WINGS

34. Les états financiers du PAM au 31 décembre 2000 ont été établis sur la base des anciens systèmes du PAM, à savoir le Grand Livre: Millennium (GL:M), logiciel de comptabilité qui enregistre les opérations dans les livres de comptes, et le système d'informatique de gestion du PAM (WIS), logiciel mis au point par le PAM qui traite les données des opérations comptables. Avec la mise en application de WINGS, le 1er janvier 2001, les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001 ont été préparés avec les données des anciens systèmes du PAM pour 2000 et celles de WINGS pour 2001.
35. L'État des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds pour l'exercice biennal a été établi par consolidation des totaux des recettes, des dépenses et autres comptes extraits des anciens systèmes du PAM pour 2000 et de WINGS en 2001.
36. L'État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds en fin d'exercice a été préparé à partir des soldes des comptes correspondants extraits de WINGS. Les soldes de fin d'exercice ont été établis à partir: i) des soldes de début d'exercice, au 1er janvier 2001, qui avaient été transférés des anciens systèmes sous WINGS de la manière décrite dans la Note 3; et ii) des opérations de l'année 2001.

L. Procédure appliquée pour arrondir les chiffres

37. Les chiffres figurant dans les États I, II et III et dans les Notes 4.1 à 5 ont été arrondis au million près tandis que les chiffres indiqués dans les Notes accompagnant les états financiers ont été arrondis soit au millier près, soit au million près. La procédure s'applique dans l'ordre suivant: d'abord, les totaux des lignes, puis les totaux des colonnes, les sous-totaux des colonnes et, enfin, les éléments constitutifs des sous-totaux. Les différences dans les montants qui résultaient de la procédure appliquée aux états financiers des exercices précédents ont été corrigées, sans que cela ait d'incidence sur les états financiers dans leur ensemble.

NOTE 3: MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTATION COMPTABLE

38. WINGS a été mis en application pendant l'exercice financier. Il s'ensuit que certaines opérations et certains soldes ne sont plus groupés ou classés comme auparavant. En outre, des modifications ont été apportées à la présentation des comptes, soit pour mieux respecter les normes comptables applicables, soit pour communiquer des informations afférentes aux nouvelles politiques.

Stratégie de transfert

39. Le transfert des données financières et opérationnelles des anciens systèmes dans WINGS a nécessité non seulement la recherche, la conversion et la transformation des données, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'information existante et l'adjonction de nouvelles données. Il fallait donc bien comprendre comment les données étaient définies, présentées et saisies dans les anciens systèmes et dans le système WINGS, et établir une correspondance minutieuse entre les deux séries de données. Il fallait aussi constituer sous le WINGS une chaîne de documents qui devaient servir de base pour achever les opérations commencées avant la date du transfert et en commencer de nouvelles après cette date, et procéder à leur enregistrement et à leur comptabilisation dans le nouveau système.



40. Les données qui ont été transférées des anciens systèmes portent sur les deux séries d'informations ci-après:
- a) **Informations opérationnelles.** Ce sont les données concernant les soldes des fonds des projets en cours, c'est-à-dire le montant approuvé de chaque plan de projet, les montants alloués et affectés à chaque projet, et les montants des crédits ouverts pour les dépenses. La modification de ces données n'affecte pas les comptes, mais commande l'apparition d'opérations qui entraînent des écritures comptables.
 - b) **Informations financières.** Ce sont les données financières enregistrées dans les livres de comptes, et toute modification de ces données entraîne des écritures comptables. Complètent ces données d'autres informations financières qui apparaissent dans les tableaux maîtres et qui sont nécessaires pour achever les opérations financières:
 - contributions à recevoir et soldes des fonds de contributions non dépensées; et
 - tous les autres postes de bilan: encaisse, placements, autres sommes à recevoir, autres sommes à payer et soldes du Fonds général, des comptes spéciaux et des fonds fiduciaires.
41. Le transfert sous WINGS des données financières et autres des anciens systèmes a été opéré le 1er janvier 2001, en deux phases.
- **Phase 1:** Cette phase a permis d'assurer la gestion sans interruption dans le nouveau système en attendant la clôture des comptes au 31 décembre 2000 et d'achever le long travail de nettoyage des données qui avait commencé avant le transfert. Ce travail qui a été réalisé entre le 4 et le 8 janvier 2001 comportait le transfert des contributions à recevoir au 31 décembre 2000 ainsi que le transfert partiel des attributions de crédit provisionnées (allant de 60 à 100 pour cent, selon les catégories de coûts) qui étaient nécessaires pour financer toutes les dépenses à engager dans le nouveau système.
42. Comme on l'a vu plus haut, il fallait absolument faire une nette distinction entre l'achèvement des opérations financières dont le début datait des anciens systèmes (anciennes opérations) et l'engagement de nouvelles opérations dans le nouveau système (nouvelles opérations). Pour les anciennes opérations, les paiements ont été enregistrés/exécutés sous WINGS sans qu'il soit nécessaire de reconstruire la chaîne des documents. Pour les nouvelles, tous les documents nécessaires aux paiements, tels que commandes, accusés de réception des produits et factures des fournisseurs, ont été installés sous WINGS. Pour les dépenses relatives aux projets, la date du connaissance a été retenue comme date d'arrêté des comptes: tous les connaissances datés jusqu'au 31 décembre 2000 ont été traités au titre des anciennes opérations et les connaissances émis après cette date l'ont été au titre des nouvelles opérations. Dans le cas des dépenses à imputer au budget AAP, les crédits pour la seconde année de l'exercice financier ont été alloués afin de permettre le financement initial des opérations qui devaient être exécutées dans le nouveau système.
- **Phase 2:** Cette phase consistait à transférer les résultats de toutes les données opérationnelles au titre des budgets de projet et du budget AAP ainsi que de toutes les données financières qui représentaient les comptes de bilan au 31 décembre 2000. Cet exercice a eu lieu pendant la deuxième semaine d'août 2001, une fois achevée la clôture des comptes de l'année 2000 dans les anciens systèmes et atteint un degré avancé d'analyse et de nettoyage des données. Cette phase comportait aussi d'autres activités postérieures au transfert qui ont été exécutées après le mois d'août afin de corriger certaines opérations qui n'avaient pas été entièrement transférées dans le nouveau système du fait que le nettoyage des données n'était pas terminé ou que certains projets avaient été refinancés.



43. Les données financières transférées ont été extraites directement des comptes des anciens systèmes, sauf dans le cas des CAD qui n'étaient pas détaillés aux niveaux des projets et des donateurs. De ce fait, les dépenses au titre des CAD qui étaient imputées sur les contributions des donateurs (voir aussi la Note 2.E) dans les anciens systèmes ont été restructurées dans la base de données du nouveau système à l'aide de la formule de répartition qui avait été utilisée pour préparer les rapports normalisés sur les projets afin de s'assurer que ces dépenses soient réparties entre les donateurs proportionnellement à leurs contributions à un projet donné. Ces ajustements dans la répartition des CAD (qui ont permis d'harmoniser les CAD figurant dans WINGS avec ceux qui figurent dans les rapports normalisés) ont en fait entraîné une augmentation du solde des contributions non dépensées de certains donateurs et une diminution du solde correspondant de certains autres. Un rapport plus détaillé sur les activités de transfert a été établi.

Contributions en nature sous forme de produits

44. Les exercices précédents, la rubrique "Contributions sous forme de produits" qui apparaissait dans les recettes de l'État I recouvrait à la fois les contributions en nature et les contributions en espèces au lieu de produits. Depuis l'exercice 2000-2001, les contributions en nature apparaissent sous la nouvelle rubrique "Contributions en nature sous forme de produits", les contributions en espèces au lieu de produits étant englobées sous la rubrique "Autres contributions". Pour ce qui est des dépenses, la rubrique "Coûts opérationnels afférents aux produits" des exercices précédents est désormais divisée en deux: les "Produits en nature" qui correspondent aux contributions en nature et les "Produits achetés" qui reflètent les contributions en espèces au lieu de produits. Les montants pour 1998-1999 ont été reclassés en conséquence aux fins de comparaison avec ceux de 2000-2001. Ce changement assure une meilleure comparabilité entre les recettes et les dépenses.

Transport terrestre, entreposage et manutention

45. Lors des exercices précédents, les coûts TTEM étaient traités comme des dépenses calculées sur la base de certains taux par tonne de produits couverts par des connaissements émis à la fin de l'exercice biennal. La différence entre le montant dépensé sur la base du taux TTEM prédéterminé et les engagements non réglés couverts par des contrats était reflétée sous la rubrique "Provisions" dans les sommes à payer. Avec l'introduction de WINGS et à compter de l'exercice biennal 2000-2001, les coûts effectifs TTEM sont comptabilisés sur la base des décaissements et des engagements non réglés, les provisions étant présentées uniquement à titre d'information complémentaire. Les provisions non utilisées à la fin de 2000 n'ont pas été reportées sous WINGS en 2001 (voir aussi les Notes 12 et 13).

Autres coûts opérationnels directs

46. La politique révisé de dotation en ressources et de financement à long terme, mise en oeuvre en 2000, a étendu la catégorie des COD aux coûts afférents à la fourniture d'intrants qui sont utilisés directement dans des activités par les bénéficiaires, le gouvernement du pays bénéficiaire ou d'autres partenaires d'exécution. Auparavant, ces coûts apparaissaient dans d'autres catégories de coûts comme les CAD, mais désormais ils figurent sous la rubrique "Autres coûts opérationnels directs".



Coûts d'appui directs et coûts des services administratifs et d'appui aux programmes

47. Par rapport aux exercices biennaux précédents, les CAD ont été redéfinis en 2000-2001 en tant que coûts variables ou différentiels permettant à un bureau de pays du PAM d'appuyer des activités opérationnelles dans le pays, qu'il s'agisse d'activités de développement ou de secours. Depuis l'exercice 2000-2001, tous les coûts qui étaient auparavant financés au titre du budget AAP dans les bureaux de pays, mais qui n'entrent pas dans la structure standard de ces bureaux financée par le budget AAP, sont transférés dans la catégorie des CAD.

Mécanisme d'avances au titre des CAD

48. Le Mécanisme d'avances au titre des CAD est un mécanisme de garantie dont le Conseil a approuvé la création en janvier 1999 afin que le PAM puisse consentir des avances sur les CAD à des projets en attendant de recevoir les contributions à ces coûts (voir la Note 19). Les nouvelles rubriques ci-après ont été ajoutées aux états financiers à la suite de la mise en application de ce nouveau mécanisme:

- **Mécanisme d'avances au titre des CAD** traité comme un compte de réserve du Fonds général dans l'État II.
- **Compte débiteur du Mécanisme d'avances au titre des CAD** reflète le montant effectif des avances non remboursées en fin d'exercice biennal; ce montant est présenté sous une nouvelle rubrique dans la Note 10 – Autres comptes débiteurs; et
- **Avances au titre des CAD à recouvrer sur les fonds des projets** il s'agit d'un compte miroir du précédent qui reflète que l'avance consentie sur les CAD à un projet correspond à une somme à payer sur les fonds du projet au Fonds général.

Ajustements au titre des exercices précédents

49. La nouvelle rubrique "Ajustements au titre des exercices précédents" de l'État I fait apparaître les ajustements qui touchent aux recettes et dépenses des exercices comptables précédents, et non ceux qui concernent l'exercice en cours.



NOTE 4.1
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR GUICHET DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	DÉVELOPPEMENT			Exercice précédent 1998-1999	
	Multilatéral	Multilatéral à emploi spécifique	Avant 1996		Total
RECETTES					
Contributions en nature sous forme de produits	122,7	40,1	0,2	163,0	216,9
Autres contributions	250,0	68,5	0,1	318,6	397,0
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	-	-
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-	0,9
Recettes accessoires	-	-	-	-	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(23,2)	(4,2)	-	(27,4)	(74,0)
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	349,5	104,4	0,3	454,2	540,8
DÉPENSES					
Produits en nature	122,7	40,1	0,2	163,0	216,9
Produits achetés	94,9	19,5	2,1	116,5	146,5
Coûts de transport maritime et coûts connexes	50,3	12,8	(0,2)	62,9	73,5
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	17,0	7,0	(0,2)	23,8	34,5
Autres coûts opérationnels directs	9,3	2,1	-	11,4	11,0
Coûts d'appui directs	27,1	12,8	0,6	40,5	24,1
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-	-
Total des dépenses	321,3	94,3	2,5	418,1	506,5
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	28,2	10,1	(2,2)	36,1	34,3
Soldes des fonds en début d'exercice	86,7	14,2	3,7	104,6	49,3
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	-	-	(0,7)	(0,7)	-
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	-	-	-	-	-
Ajustements au titre des exercices précédents	(2,5)	-	2,5	-	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-	-
Virements entre fonds et comptes	-	-	(1,7)	(1,7)	7,5
Virements aux/(des) réserves	-	-	-	-	13,5
Ajustements au titre de l'exercice de transfert	12,2	(11,3)	-	0,9	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	124,6	13,0	1,6	139,2	104,6

Note: En octobre 2000, le Conseil a approuvé la reprogrammation de 86,8 millions de dollars de fonds non identifiés "Avant 1996". Toutefois, avant la reprogrammation effective de ces fonds, il est apparu que 12,7 millions de dollars avaient déjà été engagés aux fins de reprogrammation, dont 4,6 millions avaient été effectivement dépensés au 31 décembre 1999. Il a donc fallu ramener le montant initial à 74,1 millions de dollars, montant final que le Directeur exécutif a ultérieurement reprogrammé, ainsi qu'il en a été fait rapport au Conseil au début de 2001 (WFP/EB.1/2001/INF/14). Si cette situation avait été connue et prise en compte en 1999, le solde de début d'exercice du guichet de financement multilatéral aurait été de 91,3 million de dollars, et le solde des fonds "Avant 1996" aurait été déficitaire de 900 000 dollars, ce qui n'aurait eu aucune incidence générale sur le total de 104,6 millions de dollars.

NOTE 4.2
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR GUICHET DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	SECOURS D'URGENCE				Exercice précédent 1998-1999
	Multilatéral	Multilatéral à emploi spécifique	Avant 1996	Total	
RECETTES					
Contributions en nature sous forme de produits	-	524,0	1,9	525,9	509,1
Autres contributions	94,4	1 115,7	0,8	1 210,9	989,0
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	-	-
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-	-
Recettes accessoires	-	-	(0,1)	(0,1)	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(5,8)	(98,2)	-	(104,0)	(85,1)
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	88,6	1 541,5	2,6	1 632,7	1 413,0
DÉPENSES					
Produits en nature	-	524,0	1,9	525,9	509,1
Produits achetés	35,5	296,2	(0,3)	331,4	232,3
Coûts de transport maritime et coûts connexes	4,2	246,0	-	250,2	236,1
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	10,8	302,0	(0,8)	312,0	343,0
Autres coûts opérationnels directs	4,2	18,7	0,2	23,1	27,9
Coûts d'appui directs	5,2	144,4	-	149,6	146,7
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-	-
Total des dépenses	59,9	1 531,3	1,0	1 592,2	1 495,1
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	28,7	10,2	1,6	40,5	(82,1)
Soldes des fonds en début d'exercice	24,6	(75,2)	110,3	59,7	155,0
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	-	-	(81,6)	(81,6)	(13,2)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	-	(0,4)	(2,1)	(2,5)	(1,5)
Ajustements au titre des exercices précédents	(5,5)	(0,5)	5,5	(0,5)	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-	-
Virements entre fonds et comptes	-	1,7	-	1,7	1,5
Virements aux/(des) réserves	(17,0)	-	(7,2)	(24,2)	-
Ajustements au titre de l'exercice de transfert	4,7	(5,4)	-	(0,7)	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	35,5	(69,6)	26,5	(7,6)	59,7



NOTE 4.2 (suite)
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR GUICHET DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	SECOURS D'URGENCE			Exercice précédent 1998-1999
	RAIU	CII	Total	
RECETTES				
Contributions en nature sous forme de produits	525,9	-	525,9	509,1
Autres contributions	1 195,4	15,5	1 210,9	989,0
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	-
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-
Recettes accessoires	(0,1)	-	(0,1)	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(103,0)	(1,0)	(104,0)	(85,1)
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	1 618,2	14,5	1 632,7	1 413,0
DÉPENSES				
Produits en nature	525,9	-	525,9	509,1
Produits achetés	331,4	-	331,4	232,3
Coûts de transport maritime et coûts connexes	248,2	2,0	250,2	236,1
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	309,9	2,1	312,0	343,0
Autres coûts opérationnels directs	23,1	-	23,1	27,9
Coûts d'appui directs	148,3	1,3	149,6	146,7
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-
Total des dépenses	1 586,8	5,4	1 592,2	1 495,1
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	31,4	9,1	40,5	(82,1)
Soldes des fonds en début d'exercice	31,2	28,5	59,7	155,0
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	(48,5)	(33,1)	(81,6)	(13,2)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	(2,5)	-	(2,5)	(1,5)
Ajustements au titre des exercices précédents	(0,5)	-	(0,5)	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-
Virements entre fonds et comptes	1,7	-	1,7	1,5
Virements aux/(des) réserves	(24,2)	-	(24,2)	-
Ajustements au titre de l'exercice de transfert	3,8	(4,5)	(0,7)	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(7,6)	-	(7,6)	59,7



NOTE 4.3
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR GUICHET DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT				Exercice précédent 1998-1999
	Multilatéral	Multilatéral à emploi spécifique	Avant 1996	Total	
RECETTES					
Contributions en nature sous forme de produits	85,5	133,3	0,1	218,9	172,9
Autres contributions	219,4	358,4	-	577,8	348,4
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	-	-
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-	-
Recettes accessoires	-	-	-	-	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(12,1)	(34,5)	-	(46,6)	(44,9)
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	292,8	457,2	0,1	750,1	476,4
DÉPENSES					
Produits en nature	87,4	131,4	0,1	218,9	172,9
Produits achetés	36,9	102,9	-	139,8	79,5
Coûts de transport maritime et coûts connexes	44,9	81,0	-	125,9	81,5
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	35,7	136,1	-	171,8	118,8
Autres coûts opérationnels directs	3,6	3,7	-	7,3	3,5
Coûts d'appui directs	23,2	76,7	-	99,9	54,3
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-	-
Total des dépenses	231,7	531,8	0,1	763,6	510,5
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	61,1	(74,6)	-	(13,5)	(34,1)
Soldes des fonds en début d'exercice	(16,2)	57,3	9,6	50,7	120,2
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	-	-	(14,3)	(14,3)	(34,7)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	-	-	(0,1)	(0,1)	(0,8)
Ajustements au titre des exercices précédents	(7,5)	-	7,5	-	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-	-
Virements entre fonds et comptes	-	-	-	-	-
Virements aux/(des) réserves	0,7	-	-	0,7	-
Ajustements au titre de l'exercice de transfert	3,1	(3,3)	-	(0,2)	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	41,2	(20,6)	2,7	23,3	50,6



NOTE 4.4
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR GUICHET DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	OPÉRATIONS SPÉCIALES				Exercice précédent 1998-1999
	Multilatéral	Multilatéral à emploi spécifique	Avant 1996	Total	
RECETTES					
Contributions en nature sous forme de produits	-	-	-	-	-
Autres contributions	-	72,1	(0,9)	71,2	74,2
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	-	-
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-	-
Recettes accessoires	-	-	-	-	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	-	(4,0)	0,1	(3,9)	(5,3)
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	-	68,1	(0,8)	67,3	68,9
DÉPENSES					
Produits en nature	-	-	-	-	-
Produits achetés	-	-	-	-	-
Coûts de transport maritime et coûts connexes	-	0,5	-	0,5	-
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	-	-	-	-	-
Autres coûts opérationnels directs	-	49,7	(0,1)	49,6	37,7
Coûts d'appui directs	-	17,0	(2,1)	14,9	30,9
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-	-
Total des dépenses	-	67,2	(2,2)	65,0	68,6
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	0,9	1,4	2,3	0,3
Soldes des fonds en début d'exercice	-	9,5	(0,7)	8,8	8,9
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	-	(1,9)	(0,7)	(2,6)	(0,3)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	-	(0,6)	-	(0,6)	-
Ajustements au titre des exercices précédents	-	-	-	-	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-	-
Virements entre fonds et comptes	-	-	-	-	-
Virements aux/(des) réserves	-	2,1	-	2,1	-
Ajustements au titre de l'exercice de transfert	-	-	-	-	-
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	10,0	0,0	10,0	8,9



NOTE 4.5
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL											Exercice précédent 1998-1999
	Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes*	Autres comptes du Fonds général	Comptes spéciaux								Total	
			Programme d'amélioration de la gestion financière	Sous-Division des affaires publiques**	Compte d'auto-assurance	Accident du vol 3275 au Kosovo	Services et matériel de TC/TI en réserve	Programme des administrateurs auxiliaires	UNHRD	Prêts et placements		
RECETTES												
Contributions en nature sous forme de produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contributions	-	10,3	0,2	-	-	0,1	0,4	0,3	2,6	-	13,9	9,6
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	2,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	2,4
Intérêts	-	73,2	0,8	-	2,5	-	-	-	-	5,1	81,6	73,2
Ajustements pour variation des taux de change	-	(4,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	(4,4)	0,7
Recettes accessoires	-	1,4	-	-	16,1	-	-	-	-	-	17,5	15,3
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	188,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	188,5	215,7
Total des recettes déduction faite du virement au Fonds général	190,9	81,1	1,0	-	18,6	0,1	0,4	0,3	2,6	5,1	300,1	316,9
DÉPENSES												
Produits en nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2	-
Coûts de transport maritime et coûts connexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres coûts opérationnels directs	-	-	-	-	7,0	-	-	-	1,5	-	8,5	4,9
Coûts d'appui directs (voir la Note 7)	-	-	14,3	-	0,5	3,1	-	0,2	0,6	1,3	20,0	0,4
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes (voir la Note 7)	229,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	229,6	247,9
Total des dépenses	229,6	-	14,3	-	7,5	3,1	-	0,2	2,3	1,3	258,3	253,2
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(38,7)	81,1	(13,3)	-	11,1	(3,0)	0,4	0,1	0,3	3,8	41,8	63,7
Soldes des fonds en début d'exercice***	-	19,0	12,5	0,3	19,6	-	-	-	-	-	51,4	94,0
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds (voir la Note 15)	-	(0,8)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,8)	-
Provisions des exercices précédents pour coûts médicaux après cessation de service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(44,8)
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements au titre des exercices précédents (voir la Note 3)	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	4,4
Virements entre fonds et comptes (voir la Note 14)	-	(9,3)	6,3	-	-	3,0	-	-	-	-	(0,0)	(9,0)
Virements aux/(des) réserves (voir les Notes 17, 18 et 19)	-	(33,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	(33,4)	(13,5)
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(34,4)	57,1	5,5	0,3	30,7	-	0,4	0,1	0,3	3,8	63,8	94,8

* Voir aussi la Note 6.

** Les chiffres des recettes et des dépenses ne peuvent pas être arrondis au millier près.

*** La différence de 100 000 dollars entre le solde des fonds (51,3 millions de dollars) à la fin de l'exercice précédent et le solde total des fonds (51,4 millions de dollars) au début de l'exercice en cours est due au fait que les chiffres ont été arrondis. Voir aussi la Note 2.J.

NOTE 4.6
VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	FONDS FIDUCIAIRES								Exercice précédent 1998-1999
	Programme des administrateurs auxiliaires	Opérations bilatérales	Amélioration de la qualité et autres fonds fiduciaires	Atténuation des effets des catastrophes	Promotion de la parité hommes- femmes	Ponts aériens - Opération Survie Soudan	Programme de renforcement des institutions	Total	
RECETTES									
Contributions en nature sous forme de produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contributions	10,5	55,4	6,8	(0,1)	0,1	16,7	7,5	96,9	65,2
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts	0,3	5,6	0,1	0,5	-	-	0,4	6,9	6,9
Ajustements pour variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects*	(0,9)	(4,7)	(0,2)	-	-	(0,8)	-	(6,6)	(6,4)
Total des recettes-Non compris le virement au Fonds général	9,9	56,3	6,7	0,4	0,1	15,9	7,9	97,2	65,7
DÉPENSES									
Dépenses en produits au titre des coûts opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits achetés	-	17,4	-	-	-	-	-	17,4	-
Coûts de transport maritime et coûts connexes	-	2,7	-	-	-	-	-	2,7	3,9
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	-	7,8	-	-	-	-	-	7,8	26,6
Autres coûts opérationnels directs	-	11,4	0,4	-	-	7,0	-	18,8	40,0
Coûts d'appui directs	9,5	17,2	9,2	1,1	0,4	4,0	4,3	45,7	13,1
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	9,5	56,5	9,6	1,1	0,4	11,0	4,3	92,4	83,6
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES**	0,4	(0,2)	(2,9)	(0,7)	(0,3)	4,9	3,6	4,8	(17,9)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	3,4	58,8	8,3	3,4	0,6	(1,6)	-	72,9	90,8
Reclassement des soldes de fonds Avant 1996 dans les comptes créanciers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	-	-	-	(2,2)	-	-	-	(2,2)	-
Remboursement des soldes inutilisés des fonds	(0,2)	(0,8)	-	-	-	-	-	(1,0)	-
Ajustements au titre des exercices précédents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Virements entre activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Virements aux/(des) réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	3,6	57,8	5,4	0,5	0,3	3,3	3,6	74,5	72,9

* Le Directeur exécutif a exonéré du paiement des CAD, en application de l'article XIII.4(d) du Règlement général.

** Le déficit des recettes sur les dépenses de l'exercice en cours est couvert par les recettes des exercices précédents, qui sont reflétées dans les soldes des fonds en début d'exercice.

NOTE 5
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en millions de dollars)

	Solde des contributions non réglées au 1er janvier 2000			Nouvelles contributions et ajustements			Recettes			Solde des contributions non réglées au 31 décembre 2001		
	Produits*	Espèces	Total	Produits	Espèces	Total	Produits	Espèces	Total	Produits	Espèces	Total
DÉVELOPPEMENT												
Contributions multilatérales	49,20	27,40	76,60	116,20	264,40	380,60	122,70	250,00	372,70	42,70	41,80	84,50
Contributions multilatérales à emploi spécifique	15,20	27,10	42,30	35,10	101,10	136,20	40,10	68,50	108,60	10,20	59,70	69,90
Contributions Avant 1996	2,00	2,80	4,80	-1,80	-2,70	-4,50	0,20	0,10	0,30	0,00	0,00	0,00
Provisions pour créances douteuses				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DÉVELOPPEMENT	66,40	57,30	123,70	149,50	362,80	512,30	163,00	318,60	481,60	52,90	101,50	154,40
SECOURS D'URGENCE												
Contributions multilatérales	8,10	8,30	16,40	-5,70	97,20	91,50	0,00	94,40	94,40	2,40	11,10	13,50
Contributions multilatérales à emploi spécifique	197,80	388,00	585,80	453,90	1 536,80	1 990,70	524,00	1 115,70	1 639,70	127,70	809,10	936,80
Contributions Avant 1996	0,00	0,00	0,00	1,90	0,80	2,70	1,90	0,80	2,70	0,00	0,00	0,00
Provisions pour créances douteuses	0,00	0,00	0,00	0,00	-15,30	-15,30	0,00	0,00	0,00	0,00	-15,30	-15,30
TOTAL SECOURS D'URGENCE	205,90	396,30	602,20	450,10	1 619,50	2 069,60	525,90	1 210,90	1 736,80	130,10	804,90	935,00
INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS												
Contributions multilatérales	45,00	109,00	154,00	77,00	249,80	326,80	85,50	219,40	304,90	36,50	139,40	175,90
Contributions multilatérales à emploi spécifique	44,10	96,80	140,90	120,80	526,70	647,50	133,30	358,40	491,70	31,60	265,10	296,70
Contributions Avant 1996	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,10	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00
Provisions pour créances douteuses				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
TOTAL INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS	89,10	205,80	294,90	197,90	776,50	974,40	218,90	577,80	796,70	68,10	404,50	472,60
OPÉRATIONS SPÉCIALES												
Contributions multilatérales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions multilatérales à emploi spécifique	0,00	11,70	11,70	0,00	88,40	88,40	0,00	72,10	72,10	0,00	28,00	28,00
Contributions Avant 1996	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,90	-0,90	0,00	-0,90	-0,90	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPÉRATIONS SPÉCIALES	0,00	11,70	11,70	0,00	87,50	87,50	0,00	71,20	71,20	0,00	28,00	28,00
FONDS GÉNÉRAL												
Comptes spéciaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5,90	5,90	0,00	3,60	3,60	0,00	2,30	2,30
Fonds général	0,00	0,40	0,40	0,00	12,90	12,90	0,00	10,30	10,30	0,00	3,00	3,00
TOTAL FONDS GÉNÉRAL	0,00	0,40	0,40	0,00	18,80	18,80	0,00	13,90	13,90	0,00	5,30	5,30
FONDS FIDUCIAIRES												
Programme des administrateurs auxiliaires	0,00	0,00	0,00	0,00	15,20	15,20	0,00	10,50	10,50	0,00	4,70	4,70
Opérations bilatérales	0,00	0,00	0,00	11,20	85,40	96,60	0,00	55,40	55,40	11,20	30,00	41,20
Amélioration de la qualité et autres fonds fiduciaires	0,00	0,00	0,00	0,00	17,50	17,50	0,00	14,30	14,30	0,00	3,20	3,20
Atténuation des effets des catastrophes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,10	-0,10	0,00	-0,10	-0,10	0,00	0,00	0,00
Promotion de la parité hommes-femmes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,10	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
Opération Survie Soudan	0,00	0,00	0,00	0,00	17,20	17,20	0,00	16,70	16,70	0,00	0,50	0,50
TOTAL FONDS FIDUCIAIRES	0,00	0,00	0,00	11,20	135,30	146,50	0,00	96,90	96,90	11,20	38,40	49,60
TOTAL GÉNÉRAL	361,40	671,50	1 032,90	808,70	3 000,40	3 809,10	907,80	2 289,30	3 197,10	262,30	1 382,60	1 644,90

* Y compris les contributions en espèces au lieu de produits.

NOTE 6
CONTRIBUTIONS AU TITRE DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)

	Développement	Secours d'urgence	Interventions prolongées de secours et de redressement	Opérations spéciales	Fonds fiduciaires	Total	Exercice précédent 1998-99
Contributions multilatérales	23 218	5 828	12 094	92	-	41 232	77 350
Contributions multilatérales à emploi spécifique	4 168	98 207	34 458	3 918	-	140 751	131 906
Contributions <i>Avant 1996</i>	-	-	-	(113)	-	(113)	45
Contributions bilatérales	-	-	-	-	6 610	6 610	6 409
Total des contributions au titre des services d'appui administratif	27 386	104 035	46 552	3 897	6 610	188 480	215 710

Note: Le PAM recouvre les coûts d'appui indirects sur les contributions aux diverses activités dont il assure la gestion. Ces recouvrements sont comptabilisés comme virements des catégories d'activités au Fonds général et les dépenses correspondantes sont imputées au Fonds général. Les coûts d'appui indirects désignent les dépenses effectuées à l'appui de l'exécution de projets mais qui n'ont pas directement trait à leur mise en oeuvre.

Les recettes au titre des coûts d'appui indirects, d'un montant de plus de 45 millions de dollars correspondant aux contributions de 2001, ont été reçues en janvier 2002, mais étant donné la politique comptable qui veut que les recettes ne soient comptabilisées qu'à la date de leur encaissement, ce montant n'apparaît pas dans les recettes (188,5 millions de dollars) au titre des CAI pour 2000-2001.

NOTE 7
COÛTS D'APPUI INDIRECTS
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)

	Dépenses pour l'année 2001	Exercice précédent 1998-1999
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes	229 610	230 864
Comptes spéciaux et autres comptes du Fonds général	-	17 108
Total des coûts d'appui indirects	229 610	247 972

Note: Les coûts des services administratifs et d'appui aux programmes sont nets du gain de change de 5,8 millions de dollars sur les salaires du personnel du Siège (1998-1999, 2,7 millions de dollars). Les dépenses qui, pour l'exercice précédent, étaient classées au titre des CAI dans les comptes spéciaux et autres comptes du Fonds général, soit un montant de 17 107 588 dollars, figurent, pour l'exercice en cours, dans les CAD afin d'indiquer que ces coûts sont directement liés à l'activité ou au projet dont il s'agit.



NOTE 8
PLACEMENTS À VUE ET À COURT TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 1999
Avoirs en banque et encaisse au siège		
Comptes bancaires	63 133	150 784
Placements à court terme	684 148	649 393
Total partiel	747 281	800 177
Avoirs en banque et encaisse dans les bureaux de pays		
En monnaies convertibles	71 591	20 253
En monnaies non convertibles	785	8 450
Total partiel	72 376	28 703
Total	819 657	828 880

Note: L'intégralité des fonds et de l'encaisse du PAM est gérée au niveau central et imputée au Fonds général pour des raisons d'économie d'échelle. Ces avoirs en banque et encaisse sont répartis dans l'Etat II entre les fonds de chaque catégorie d'activités, ce qui se traduit par une série de comptes en équilibre pour chaque fonds.

En 2001, la définition des monnaies convertibles était fondée sur les Statuts du Fonds monétaire international aux termes desquels il est considéré que les pays qui en ont accepté l'Article VIII, sections 2, 3 et 4, ont des monnaies convertibles. En 1999, les monnaies convertibles étaient classées en fonction des catégories de contrôle des monnaies établies par l'ONU, au nombre de quatre, selon que le système est libre, libéral, rigoureux ou dictatorial. Les unités monétaires "libres", dont le transfert n'est généralement pas soumis à l'obtention de permis ou d'autorisation officielle, correspondent aux monnaies classées comme convertibles.

Le montant total des placements à court terme, soit 684 millions de dollars avait une valeur boursière de 700 135 646 dollars au 31 décembre 2001. Sur le total de 684 millions de dollars, un montant de 39 938 849 millions de dollars correspond à une partie du produit du prêt à long terme de 106 millions de dollars (voir la Note 25) et un montant de 46 958 191 millions de dollars sert à couvrir les engagements cumulés au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (voir la Note 21).

Sont inclus dans les avoirs en banque et encaisse des bureaux de pays les soldes bancaires des fonds monétisés dont le montant était de 57 335 846 dollars, contre un montant d'engagements de 57 319 202 dollars au 31 décembre 2001 (1999: 10 430 636 dollars).



**NOTE 9
PLACEMENTS À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)**

	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 1999
Régime des indemnités pour cessation de service (détenu par la FAO)	18 321	18 523
Fonds de réserve pour le Plan d'indemnisation (détenu par la FAO)	754	782
Placements STRIPS du Trésor des Etats-Unis	66 288	-
Total	85 363	19 305

Note: La valeur boursière des placements détenus par la FAO et des STRIPS du Trésor des Etats-Unis au 31 décembre était de 20 308 102 dollars et de 65 233 768 dollars, respectivement.

**NOTE 10
AUTRES COMPTES DÉBITEURS
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)**

	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 1999
Avances consenties au personnel	13 845,1	12 000,1
Surestaries à recouvrer auprès des gouvernements bénéficiaires et des fournisseurs	3 624,2	3 361,10
Comptes débiteurs des bureaux de pays	15 611,8	6 892,80
Loyer et rénovation des locaux du siège, à recouvrer auprès du Gouvernement italien*	5 838,0	13 728,00
Compte débiteur du Mécanisme d'avances au titre des CAD	13 453,2	
Intérêts échus	3 744,7	4 598,60
Autres organismes des Nations Unies	7 004,3	1 614,30
Avances aux fournisseurs**	21 095,7	
Indemnités d'assurance à recouvrer	3 748,7	
Autres comptes débiteurs	3 497,0	4 919,50
Total	91 462,7	47 114,4

* Représente un solde net après prise en compte des charges locatives et des ajustements ainsi que d'un remboursement de 10,9 millions de dollars par le Gouvernement italien pendant l'exercice biennal.

** Dans les anciens systèmes, ces avances sont directement reflétées dans les dépenses. Dans le système WINGS, elles sont comptabilisées comme sommes à recevoir et les commandes correspondantes sont reflétées dans les dépenses à régler, comme cela est expliqué dans la Note 12.



NOTE 11
COMPTES CRÉANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 1999
Autres organismes des Nations Unies	20 901,6	29 364,5
Primes de célérité à compenser par surestaries*	2 827,0	1 208,8
Remboursements payables au titre de l'assurance aux donateurs	23 333,6	21 454,0
Avances sur CAD à recouvrer sur les fonds des projets**	13 453,2	
Comptes créanciers des fournisseurs (voir la Note 12)	25 524,1	
Autres comptes créanciers	33 221,8	24 819,4
Total	119 261,3	76 846,7

* Les primes nettes de célérité sont à payer aux pays bénéficiaires.

** Il s'agit du montant total à recouvrer sur les fonds des projets et à verser au Fonds général.



NOTE 12
ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS ET COMPTES CRÉANCIERS DES FOURNISSEURS
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)

Catégorie d'activités	Solde au 31 décembre 2001*			Solde au 31 décembre 1999
	Engagements non réglés	Comptes créanciers des fournisseurs (voir la Note 11)	Total	
Développement	27 207,5	4 643,7	31 851,2	36 624,4
Secours d'urgence	96 100,7	13 829,3	109 930,0	91 287,4
Interventions prolongées de secours et de redressement	63 829,8	11 810,4	75 640,2	35 307,7
Opérations spéciales	8 217,8	572,2	8 790,0	10 202,3
Fonds général**	29 743,9	(6 139,0)	23 604,9	27 075,1
Fonds fiduciaires	5 638,7	807,5	6 446,2	11 624,0
Total	230 738,4	25 524,1	256 262,5	212 120,9

* Dans les anciens systèmes, les engagements à régler et les comptes créanciers des fournisseurs étaient groupés dans le compte des engagements non réglés en fin d'exercice. Dans le WINGS, ce compte ne comprend plus que les engagements à régler, c'est-à-dire les engagements qui sont couverts par des commandes ou des contrats d'achats, mais à titre desquels les biens ou les services n'étaient pas encore reçus ou fournis en fin d'exercice.

Afin d'assurer la comparabilité les engagements non réglés de 2001 et ceux de 1999, les engagements à régler et les comptes créanciers des fournisseurs ont été additionnés dans les présents états financiers.

** Le solde négatif des comptes créanciers des fournisseurs, qui est de 6,1 millions de dollars, sera compensé au titre des catégories d'activités correspondantes dès règlement des factures définitives.



**NOTE 13
PROVISIONS
AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en milliers de dollars)**

Catégorie d'activités	Solde au 31 décembre 2001*	Solde au 31 décembre 1999
Développement	17 432	13 240
Secours d'urgence	146 704	86 125
Interventions prolongées de secours et de redressement	48 649	38 102
Opérations spéciales	910	-
Fonds général	14	-
Fonds fiduciaires	490	2 664
Total	214 199	140 131

* Ces chiffres qui représentent les provisions TTEM ne sont pas reflétés dans les comptes du nouveau système et ne sont fournis ici qu'à des fins de comparaison.

Dans les anciens systèmes, le montant estimatif des coûts TTEM depuis l'émission du connaissance jusqu'à la livraison des produits à leur destination finale est comptabilisé dans les Provisions, et les montants qui sont par la suite couverts par des commandes ou des contrats d'achat en fin d'exercice biennal sont reclassés dans les engagements non réglés.



NOTE 14: VIREMENTS DE FONDS

Virements entre fonds et comptes

50. Durant l'exercice biennal, les virements entre les fonds et les comptes ont été opérés comme suit:
- Les opérations de secours menées au Cambodge s'inscrivaient dans le cadre d'un projet antérieur à 1996 qui était financé au moyen des commissions d'agences bilatérales. Le solde du fonds du projet, qui était classé dans la catégorie des activités de développement, se chiffrait à 1 663 510 dollars à la fin de 1999, mais les dépenses cumulées correspondantes étaient reflétées dans le Fonds général. Afin d'aligner le solde du fonds sur ces dépenses, un montant de 1 663 510 dollars a été viré du guichet de financement Avant 1996 pour les activités de développement au Fonds général.
 - Un montant de 2 986 969 dollars prélevé sur la partie non affectée du Fonds général a été viré au Compte spécial – accident d'avion au Kosovo (voir la Note 24).
 - Un montant de 6 300 000 dollars a été viré du Fonds général au compte spécial du Programme pour l'amélioration de la gestion financière (FMIP), ce montant correspondant aux dépenses de mise au point et d'actualisation des systèmes. En outre, 2,8 millions de dollars ont été dépensés au titre du budget AAP pour le projet de transition SAP (systèmes, applications et produits de traitement des données), ce montant correspondant aux activités de nettoyage et de transfert des données (voir la Note 23).
 - Un pays en développement a versé une contribution exclusivement en nature, représentant une valeur d'environ 2,3 millions de dollars. D'autres donateurs ont accepté de financer les coûts associés à concurrence de 822 529 dollars, et le Directeur exécutif a approuvé l'utilisation du Fonds général pour financer le solde de 1 706 799 dollars, conformément à l'article XIII.4(e) du Règlement général.
 - Le transfert sous WINGS des soldes des fonds des quatre catégories d'activités s'est soldée par une différence nette de 63 841 dollars, comme suit:

Catégorie	Dollars
Développement	878 419
Secours d'urgence	(711 817)
Interventions prolongées de secours et de redressement	(190 266)
Opérations spéciales	(40 177)
Différence nette	(63 841)

Les différences ont été ajustées, et la différence nette a été portée au crédit du Fonds général.

Virements aux/des réserves

51. Depuis le 1er janvier 2001, et avec la mise en application de WINGS, le Compte d'intervention immédiate figure comme compte de réserve dans l'État I (voir la Note 18) afin de faire apparaître avec plus de précision et de transparence les reconstitutions,



recouvrements et autres opérations connexes comptabilisées dans ce compte. Le virement s'est fait comme suit:

	Milliers de dollars	
Solde provenant des anciens systèmes et viré au CII (Fonds général)	32 394	
Moins: somme affectée aux opérations d'urgence en 2001	(15 374)	17 020
Plus: solde Avant 1996 viré au CII (Fonds général)		7 215
Contributions reçues en 2001		15 606
Total		39 841
Moins: sommes affectées à d'autres projets en 2001:		
IPSR	(732)	
Opérations spéciales	(2 087)	(2 819)
Solde du CII au 31 décembre 2001:		37 022

52. La Réserve opérationnelle a été reconstituée par virement, approuvé par le Conseil en octobre 2000, d'un montant de 13 454 770 dollars provenant du Fonds général (voir la Note 17).
53. En octobre 2001, le Conseil a autorisé un prélèvement unique sur le Fonds général pour financer la part qui revient au PAM du budget 2002-2003 du Bureau du Coordinateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD), c'est-à-dire 12,12 pour cent du budget global de l'UNSECOORD pour les mesures de sécurité sur le terrain, soit un total de 6 454 500 dollars. Le Compte des Nations Unies pour les mesures de sécurité du personnel a été créé pour que les fonds au titre du Fonds général soient disponibles à cette fin, et le montant budgétisé a été viré à ce compte.

NOTE 15: REPROGRAMMATION ET REMBOURSEMENT DES FONDS INUTILISÉS

Reprogrammation

54. Les soldes inutilisés des fonds ont été reprogrammés comme suit (voir aussi l'Etat D):

	Milliers de dollars
Reprogrammations approuvées par le Conseil d'administration en octobre 2000	86 800
Reprogrammation des fonds identifiés Avant 1996 approuvée par les donateurs concernés	7 943
Reprogrammation des engagements annulés des exercices précédents	2 344
Fonds fiduciaire pour l'atténuation des effets des catastrophes	2 149
Reprogrammation pour le Compte spécial UNHRD du solde des fonds de projets d'opérations spéciales ¹	1 877
Reprogrammation pour des projets bilatéraux de fonds d'anciennes opérations d'urgence	789
Autres	325
Total	102 227

¹ Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies.



Soldes inutilisés des fonds Avant 1996

55. A la fin de 1999, un total de 122 885 554 dollars (voir les Notes 4.1 à 4.4) restait au guichet de financement Avant 1996. Sur ce montant, 36 011 807 dollars représentaient des soldes inutilisés de fonds provenant de donateurs identifiés, et 86 873 747 dollars correspondaient à des excédents de fonds de projets accumulés depuis le début des opérations du PAM jusqu'à la fin de 1995, dont il n'était plus possible d'identifier les donateurs.
56. Les donateurs identifiés ont été informés et, avec l'accord de ceux qui avaient répondu, les soldes inutilisés qui leur revenaient ont été soit reprogrammés soit remboursés pendant l'exercice biennal. Il reste un solde de 17 363 905 dollars en attente de la réponse des donateurs.
57. En octobre 2000, le Conseil a approuvé la reprogrammation des 86,8 millions de dollars pour des projets de développement, des opérations d'urgence et des interventions prolongées de secours et de redressement ainsi que pour des activités au titre du CII, et le virement des fonds au titre des catégories d'activités correspondantes a été comptabilisé en 2001. Après le virement, toutes les contributions et les dépenses comptabilisées conformément aux politiques de dotation en ressources et de financement à long terme depuis 1996 ont été analysées afin d'apurer les soldes des contributions avant le transfert sous WINGS. Cette opération a fait apparaître d'autres soldes non identifiés de fonds Avant 1996.
58. Le guichet de financement Avant 1996 avait un solde de 30 821 208 dollars au 31 décembre 2001, réparti comme suit:

	Fonds identifiés	Fonds non identifiés	Total
(en milliers de dollars)			
Solde au 31 décembre 1999	36 012	86 874	122 886
Reprogrammations approuvées par le Conseil en octobre 2000		(86 800)	(86 800)
Ajustements/opérations effectués durant l'exercice biennal			
Ajustement des recettes et des dépenses antérieures à 1996	186	635	821
Contrepassation de dépenses de 1996 imputées au fonds Avant 1996		15 838	15 838
Réinscription d'engagements annulés avant 1996		(2 344)	(2 344)
Contrepassation pour des stocks utilisés au cours de l'exercice précédent		(284)	(284)
Reprogrammations et remboursements	(9 955)	(137)*	(10 092)
Virements entre fonds et comptes	(1 664)		(1 664)
Virements au Compte d'intervention immédiate	(7 215)		(7 215)
Autres ajustements		(325)	(325)
Solde au 31 décembre 2001	17 364	13 457	30 821

* Le montant de 136 895 dollars a été remboursé à un donateur sur des fonds non identifiés, après confirmation du solde.



Reprogrammation pour l'UNHRD à Brindisi

59. Un montant de 1 873 844 dollars provenant du solde en début d'exercice des fonds au titre de la catégorie d'activités des opérations spéciales a été viré au Compte spécial – Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies (UNHRD) (voir la Note 26).

Remboursements

60. Le montant total des fonds remboursés aux donateurs pendant l'exercice biennal s'est élevé à 4 154 125 dollars. A la demande des donateurs, une somme de 1 750 398 dollars a été décaissée et une autre de 2 403 727 dollars a été virée au compte général des fonds fiduciaires des donateurs.

NOTE 16: FONDS CENTRAL AUTORENOUVELABLE D'URGENCE

61. Le Fonds central autorenewable d'urgence du Département des affaires humanitaires (DHA-CERF) a été créé par le Secrétaire général de l'ONU, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991. En 2000, le PAM a emprunté à ce fonds un montant de 11 millions de dollars pour financer certaines opérations d'urgence. Cet emprunt a été remboursé en avril 2001, quand des fonds ont été obtenus auprès de donateurs pour ces opérations.

NOTE 17: RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

62. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, le Fonds général doit comprendre une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.
63. La Réserve opérationnelle, qui avait un solde de 43 545 230 dollars au 31 décembre 1999, a été reconstituée par virement, approuvé par le Conseil en octobre 2000, d'un montant de 13 454 770 dollars provenant du Fonds général. Grâce à ce virement, le solde de la Réserve opérationnelle était remonté à 57 millions de dollars au 31 décembre 2001.
64. En mai 2001, le Conseil a entériné la modification apportée à l'article 10.6 du Règlement financier, qui autorise le Directeur exécutif à demander au Conseil d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle par prélèvement sur la partie non affectée du Fonds général au cas où il serait impossible de recouvrer les contributions au titre desquelles des dépenses avaient été engagées.

NOTE 18: COMPTE D'INTERVENTION IMMÉDIATE

65. Créé en décembre 1991 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) (organe directeur du PAM remplacé par le Conseil d'administration en 1996), le Compte d'intervention immédiate (CII) est un compte de caisse de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) qui doit servir de mécanisme souple de mobilisation de ressources pour permettre au Programme de procéder rapidement à l'achat des vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour répondre à des besoins urgents. En novembre 1995, le Conseil a décidé de regrouper le Mécanisme d'autorisation de services



logistiques d'urgence (ELA) et le CII pour que ce dernier puisse servir à financer des coûts non liés à l'aide alimentaire.

66. Quand les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme ont été mises en application en 1996, le CII a été comptabilisé comme sous-catégorie de la catégorie d'activités des opérations d'urgence, dont la Réserve internationale d'urgence constituait l'autre sous-catégorie, les contributions étant comptabilisées comme recettes à la date de leur réception. Le CII a également été utilisé pour répondre à de nouveaux besoins d'urgence au titre d'IPSR et d'opérations spéciales. Depuis le 1er janvier 2001, afin d'en faire réellement un mécanisme de mobilisation de ressources pour les catégories d'activités visées, le CII est comptabilisé comme réserve du Fonds général au titre de laquelle des fonds peuvent être alloués pour répondre à des besoins d'urgence relevant de ces catégories d'activités, qu'il s'agisse d'opérations d'urgence, d'IPSR ou d'opérations spéciales.
67. Au 31 décembre 2001, le solde du CII était de 37 022 183 dollars, alors que le montant fixé comme objectif par le Conseil pour ce compte est de 35 millions de dollars. Ce montant est maintenu à l'aide des contributions de reconstitution des donateurs et, avec l'accord des donateurs concernés, à l'aide des indemnités versées par les assurances pour pertes de produits et les intérêts dus aux donateurs au titre des fonds bilatéraux.

NOTE 19: MÉCANISME D'AVANCES AU TITRE DES COÛTS D'APPUI DIRECTS

68. En janvier 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général comme mécanisme de garantie des avances faites en cas de besoin au titre des CAD afin de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement de ces coûts en attendant la confirmation des contributions. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs est l'instrument de garantie de l'exécution des projets en attente de contributions aux CAD.
69. Au moment de l'établissement du budget pour l'exercice biennal, le Conseil fixe le montant maximum des avances qui peuvent être faites au titre des CAD. Pour l'exercice 2000-2001, le montant maximum que le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à imputer au Mécanisme des avances au titre des CAD pour financer ces coûts était de 33 millions de dollars et, pour l'exercice 2002-2003, il était de 25 millions de dollars.
70. Les différentes avances imputées au Mécanisme pour des projets sont reflétées dans les comptes créanciers du Fonds général et inscrites sous la rubrique "Autres sommes à recevoir" de l'État II. Elles figurent également dans les comptes débiteurs du Fonds général au titre des projets et inscrites sous la rubrique "Sommes à payer" de l'État II. Quand des contributions sont reçues pour les projets financés au titre du Mécanisme d'avances, les sommes à recevoir et les sommes à payer sont annulées par contrepassation pour refléter les recouvrements. Ces recouvrements sont effectués par ordre d'arrivée.
71. Les sommes avancées et recouvrées en 2000-2001 sont les suivantes:

	2000	2001
	Milliers de dollars	
Total des sommes avancées	17 112	18 043
Total des sommes recouvrées	17 112	(4 590)
Montant net non réglé au 31 décembre 2001	-	13 453



72. A la fin de 2001, la partie inutilisée du montant maximum fixé pour les avances au titre du Mécanisme s'établissait comme suit:

	Milliers de dollars
Montant maximum autorisé par le Conseil pour l'exercice 2000-2001	33 000
Partie utilisée non remboursée au 31 décembre 2001	13 453
Partie inutilisée du Mécanisme d'avances au 31 décembre 2001	19 547

NOTE 20: IMMOBILISATIONS —BÂTIMENTS ET MATÉRIEL, MOBILIER ET VÉHICULES

73. Le coût historique des bâtiments, du matériel, du mobilier et des véhicules au 31 décembre 2001 était de 130 071 613 dollars.
74. Durant l'exercice biennal, un montant total de 30 783 038 dollars a été consacré à des achats, et un montant de 15 108 793 dollars a été rayé de l'inventaire, principalement parce que les avoirs correspondants ont été transférés au pays bénéficiaire, ou bien sont devenus irréparables ou vétustes.

NOTE 21: FONDS DE PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL

75. Les membres du personnel répondant aux conditions requises ont droit à certaines prestations à leur cessation de service. Ces futures prestations sont financées par trois instruments, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service, le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service. Une étude actuarielle fondée sur des hypothèses démographiques spécifiques au PAM a été faite en avril 2002 pour déterminer la valeur actuarielle des engagements cumulés au 31 décembre 2001. Le rapport de l'évaluation actuarielle a été publié en juillet 2002.

Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation

76. Les engagements afférents aux versements dus à la cessation de service des agents des services généraux sont pleinement couverts par les fonds mis en réserve et placés dans le Régime des indemnités pour cessation de service géré par la FAO, qui présente un excédent de 11 307 957 dollars. D'après l'étude actuarielle de 2001, le montant des engagements cumulés au 31 décembre 2001 s'élevait à 7 013 039 dollars (1999: 12 564 937 dollars).
77. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge en cas de décès, maladie ou accident imputable au service. Sur la base de l'étude actuarielle de 2001, les engagements cumulés au titre de ce Fonds se chiffraient à 3 259 237 dollars (1999: 588 833 dollars). La comparaison avec la valeur comptable des fonds placés auprès de la FAO fait apparaître un déficit de 2 505 351 dollars, mais ce déficit est entièrement couvert par l'excédent du Régime des indemnités pour cessation de service.



78. La valeur, au prix coûtant, des avoirs acquis au moyen des fonds détenus par la FAO est reflétée dans les comptes du PAM (voir la Note 9). Au 31 décembre 2001, lesdits fonds dépassaient de 8 802 606 dollars la valeur des engagements cumulés, comme indiqué ci-après:

	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
Milliers de dollars			
Valeur comptable des placements	18 321	754	19 075
Engagements cumulés (sur la base de l'évaluation actuarielle de 2001)	(7 013)	(3 259)	(10 272)
Excédent/(déficit) des placements sur les engagements	11 308	(2 505)	8 803

79. Le Directeur exécutif recommandera au Conseil une stratégie concernant les placements détenus par la FAO et l'excédent net de ces placements sur les engagements cumulés. Dans l'intervalle, l'excédent net est reflété sous la rubrique des engagements dans les états financiers.

Plan d'assurance maladie après la cessation de service

80. Dans ses conclusions, le Rapport de l'évaluation actuarielle de 2001 indiquait que le montant des engagements au titre du Plan d'assurance maladie s'élevait à 41 222 000 dollars. Ces engagements sont intégralement financés par des placements à court terme totalisant une valeur de 46 958 191 dollars. (voir la Note 8). L'excédent des placements sur les engagements cumulés, soit 5 736 191 dollars, est également reflété sous la rubrique des engagements dans les états financiers; l'utilisation de cet excédent fera partie de la stratégie qui sera soumise au Conseil.

Autres prestations

81. Les indemnités à la cessation de service sont essentiellement les indemnités de rapatriement, le remboursement des frais de voyage et de déménagement, les indemnités de licenciement, les indemnités dues en cas de décès et les montants dus au titre des jours de congé accumulés. Les engagements correspondants ne sont pas couverts, mais le PAM peut, en l'absence de compressions significatives d'effectifs, couvrir les engagements statutaires correspondants sur une longue période.
82. Le montant estimatif des engagements du PAM au titre des jours de congé annuel accumulés était de 9 294 805 dollars au 31 décembre 2001 (1999: 5 469 626 dollars). Ces engagements ne sont pas reflétés dans les comptes, mais sont comptabilisés comme dépenses courantes.
83. Les engagements relatifs au personnel sur le terrain qui, sur le plan administratif, relève du PNUD n'ont pas pu être indiqués pour cet exercice biennal à cause du manque d'informations sur les engagements spécifiques des institutions participantes dans le rapport d'évaluation actuarielle du PNUD du 31 décembre 2001, reçu en juillet 2002.



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

84. Le PAM est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de retraite par capitalisation. L'obligation financière de l'organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été élaboré, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

NOTE 22: ÉCONOMIES SUR ANNULATION D'ENGAGEMENTS CONTRACTÉS DURANT DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

85. Comme prévu par l'article 9.9 du Règlement financier, les engagements non liquidés dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice biennal sont comptabilisés comme économies au titre du Fonds général. Pour l'exercice 2000-2001, le montant de ces économies était de 4 275 097 dollars.
86. Il n'a pas été possible de refléter les économies sur les fonds des catégories d'activités par rapport aux dépenses des exercices précédents en raison du transfert des données sur les engagements nets au milieu de l'exercice biennal.

NOTE 23: PROGRAMME POUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

87. Le Programme pour l'amélioration de la gestion financière (FMIP) a été établi en 1995 pour contribuer à remédier aux déficiences de la capacité du PAM de gérer l'utilisation de ses ressources et de faire rapport sur cette utilisation. Il a été conçu comme un ensemble d'activités intégrées visant à améliorer la gestion financière globale:
- **Activités à court/à moyen terme**, notamment pour mettre au point une série de systèmes d'information et d'appui opérationnel tactiques peu coûteux, ainsi que leurs applications, afin d'apporter immédiatement des améliorations jusqu'à la mise en place d'un nouveau système. Ces activités ont été achevées en 1998.
 - **Activités à long terme**: pour modifier la conception des principaux processus de gestion et appliquer un système d'information stratégique entièrement intégré afin de répondre à la plupart des besoins des donateurs et des besoins de données de l'organisation. Ce système stratégique porte sur la gestion financière, la gestion des achats et des ressources humaines, la mobilisation des ressources, la programmation, la gestion des projets, les transports et le suivi du mouvement des produits. Après une évaluation approfondie des différentes options, c'est le système SAP qui a été retenu en septembre 1998 comme logiciel d'entreprise.
88. Le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) est le nouveau système informatique de l'organisation. Il couvre tous les processus de gestion – gestion des projets, gestion des ressources, gestion financière et des ressources humaines, paiements,



déplacements, états de paie, gestion des transports et des produits, et activités de base relatives au budget. Il utilise plusieurs logiciels, dont les plus importants sont SAP, Oracle (pour le suivi du mouvement des produits), Lotus Notes (pour la mobilisation des ressources) et un logiciel maison (pour les encaissements et les décaissements de liquidités des bureaux de pays).

89. Sauf pour les fonctions relatives aux ressources humaines et aux états de paie, WINGS est devenu opérationnel en février 2001, mais les fonctions relatives aux opérations financières avaient démarré le 1er janvier 2001. Pour les états de paie, le système a été achevé à temps pour pouvoir payer les salaires de janvier 2002 et, pour la gestion des ressources humaines, il devrait être achevé durant le troisième trimestre de 2002.
90. Dans le budget du PAM pour l'exercice biennal 2002-2003, présenté au Conseil en octobre 2001, le montant du compte spécial du FMIP qui était au départ de 37 millions de dollars a été porté à 40 millions de dollars pour financer l'accroissement des coûts afférents au Système d'appui à la gestion intégrée d'informations stratégiques (SIMMS), au Système intégré d'opérations et stratégies (OASIS) et au système de gestion des ressources humaines/états de paie. A la fin de 2001, ce chiffre était passé à 43,3 millions de dollars afin de disposer des fonds nécessaires, à savoir 2,6 millions de dollars, pour achever la dernière phase de mise au point du système de gestion des ressources humaines/états de paie et 700 000 dollars pour mettre en place le système de gestion de la Trésorerie qui n'était pas prévu dans le plan initial du FMIP. Ces augmentations ont été financées par des contributions supplémentaires au titre des services administratifs et d'appui aux programmes qui ont été inscrites dans le budget AAP pour 2000-2001.
91. Les coûts totaux des projets au titre du FMIP se répartissent comme suit entre les principales activités:

Principales activités	(milliers de dollars)
WINGS (logiciels, dépenses des partenaires d'exécution et personnel suppléant)	32 580
Infrastructure (connexions, postes de travail)	6 100
Gestion de la base centrale de données et des documents	800
Opérations de transfert des données	1 000
Autres activités de mise au point d'applications (COMPAS, RMS, COAG-SAPint ² , solution pour la gestion de la Trésorerie)	1 820
Améliorations opérationnelles	1 000
Total du budget du compte spécial du FMIP (à cette date)	43 300
Projet de transition SAP (dépenses d'appui, de nettoyage des données et de transfert, qui sont de nature récurrente)	2 800

92. Le solde du compte spécial du FMIP pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 était de 487 597,31 dollars. Le compte spécial restera ouvert afin de permettre de continuer à comptabiliser toutes les activités au titre du FMIP jusqu'à ce que les systèmes de gestion des ressources humaines/états de paie et de gestion de la Trésorerie soient achevés.

² COMPAS: Système d'analyse, de traitement et de suivi du mouvement des produits. RMS: Système de mobilisation des ressources. COAG-SAPint: Interface SAP/Guide de comptabilité des bureaux de pays.



NOTE 24: COMPTE SPÉCIAL —ACCIDENT D'AVION AU KOSOVO

93. Pour faire face aux conséquences de l'accident d'avion affrété par le PAM (vol KSV 3275) qui s'est écrasé à Pristina le 12 novembre 1999, dans lequel il n'y a eu aucun survivant, le Directeur exécutif a immédiatement établi, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, un compte spécial pour faire face aux conséquences de l'accident et couvrir les dépenses correspondantes. En février 2000, le Conseil a autorisé, *post facto*, à utiliser la partie non affectée du Fonds général pour alimenter le compte spécial.
94. Les dépenses comprennent les frais de voyage des fonctionnaires et des consultants du PAM, les dépenses afférentes aux funérailles des victimes et au rapatriement des corps, aux cérémonies et à l'hébergement des proches parents des victimes, la petite caisse destinée à la couverture des faux frais et d'autres postes comme conseils et communications, ainsi que les frais de justice et autres.
95. La *Presidenza del Consiglio* de l'Italie a remboursé un montant de 103 985 dollars au titre des dépenses encourues, qui a été porté au crédit du compte spécial. Pendant l'exercice biennal, un montant supplémentaire de 2 986 969 dollars a été prélevé sur la partie non affectée du Fonds général pour couvrir les dépenses que le PAM continuait d'encourir pendant la période de règlement définitif des problèmes liés à l'accident, en étroite coordination avec les autres parties.
96. Aucune autre dépense ne devrait être encourue en 2002, et le compte spécial peut être clos.

NOTE 25: COMPTE SPÉCIAL —PRÊTS ET PLACEMENTS

97. En décembre 2000, le PAM et l'un des principaux donateurs ont conclu un accord concernant un programme visant à faciliter la fourniture d'une aide alimentaire dans le cadre de deux projets de pays. Au titre de ce programme, en décembre 2000, le donateur a versé en espèces une contribution multilatérale à emploi spécifique d'un montant de 164 140 948 dollars, dont 106 000 000 de dollars pour couvrir les coûts des produits et 58 140 948 dollars pour financer ceux du transport et les coûts connexes. Le PAM a alors procédé à l'achat des produits au moyen d'un emprunt à long terme, d'un montant de 106 000 000 dollars, contracté auprès d'une institution gouvernementale du pays donateur.
98. L'emprunt est remboursable sur 30 ans, avec un délai de grâce de 10 ans sur le principal. Il est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les dix premières années, à compter de juin 2001, et de 3 pour cent par an sur le solde en diminution pendant les vingt années suivantes.
99. Afin d'assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal, la contribution en espèces de 106 000 000 dollars affectée à l'achat des produits a été placée, à long terme, dans des STRIPS du Trésor des États-Unis (66 288 383 dollars) et, à court terme, dans des valeurs à revenu fixe (39 938 849 dollars). Les intérêts échus pour l'année 2001 ont représenté 5 065 871 dollars.
100. Le Compte spécial des prêts et placements à long terme a été ouvert en juillet 2001 afin de comptabiliser toutes les opérations financières relative à cet emprunt, y compris le placement des liquidités et les intérêts. Il devrait produire des intérêts au titre des placements à court terme et pourrait servir à financer des activités du PAM. Le Conseil d'administration, après avoir examiné les propositions du Directeur exécutif et consulté les donateurs, décidera de l'utilisation à donner à tout excédent généré par ce compte.



NOTE 26: COMPTE SPÉCIAL —UNHRD

101. Le Compte spécial de l'UNHRD a été ouvert pour comptabiliser les opérations relatives à ce dépôt, créé à Brindisi (Italie) le 1er juin 2000 et géré par le PAM. Le dépôt est exploité pour un consortium d'organisations humanitaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) qui fournissent des services à d'autres parties au titre d'accords contractuels distincts.
102. Les rentrées en nature ou en espèces sont enregistrées comme recettes. Les coûts encourus, qu'il s'agisse de coûts généraux communs à tous les services ou de coûts spécifiques afférents à des services contractuels spécifiques sont comptabilisés comme dépenses dans le compte spécial. Les excédents des recettes sur les dépenses d'un exercice sont reportés sur les exercices suivants.
103. Avant la création de l'UNHRD à Brindisi (Italie), l'entreposage des produits du PAM se faisait à Pise (Italie) et était financé par le Gouvernement italien au titre d'un projet relevant des opérations spéciales. Depuis cette création, le PAM a déplacé ses activités d'entreposage à Brindisi et a clos le compte du projet au 31 décembre 2000. Le solde inutilisé de ce compte qui était de 1 873 844 dollars a été viré au Compte spécial de l'UNHRD.

NOTE 27: COMPTE SPÉCIAL —SERVICES ET MATÉRIEL DE RÉSERVE TC/TI

104. Le Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI (télécommunications/ techniques de l'information) du Fonds général a été créé par le Directeur exécutif en janvier 2000 pour financer les services et le matériel nécessaires à un déploiement rapide en cas d'urgence et à renforcer les services d'appui de l'ICT dans le monde entier. Les services sont fournis par la FITTEST (Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications), petite équipe composée d'ingénieurs hautement qualifiés et de personnel administratif et de maintenance des stocks.
105. Le Compte spécial TC/TI a été alimenté au départ par une allocation budgétaire de 1 979 000 dollars provenant de contributions supplémentaires au budget AAP, qui devait servir à acheter les stocks de matériel de réserve et de financer les premiers services au début du déploiement. Le coût du matériel utilisé et des services fournis, qui a été imputé au budget AAP durant l'exercice biennal, est recouvré au titre des projets correspondants dès la mise en place des mécanismes de financement. A la fin de 2001, un montant total de 398 050 dollars, y compris les intérêts, avait été ainsi recouvré. Un autre montant de 1,4 million de dollars sera recouvré sur les fonds des projets et porté au crédit du compte.

NOTE 28: FRAIS AU TITRE DU PROGRAMME DES ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES

106. Des frais administratifs sont imputés sur les contributions des donateurs au titre du Programme des administrateurs auxiliaires afin de financer l'administration générale du Programme. Le Compte spécial du Programme des administrateurs auxiliaires a été créé pour assurer plus de transparence à la comptabilisation des dépenses administratives afférentes à ce Programme.



NOTE 29: FONDS MONÉTISÉS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

107. Les fonds monétisés représentent le produit de la vente de denrées livrées au gouvernement bénéficiaire et sont dépensés conformément à la politique de monétisation du PAM. Les montants correspondants reflètent le solde de trésorerie en fin d'exercice et ne comprennent pas les sommes à recevoir ou à payer afférentes aux fonds gérés. Les modalités de gestion desdits fonds sont les suivantes:

- a) Le gouvernement bénéficiaire a la propriété des fonds produits par la vente des denrées après livraison en un point convenu. En principe, par conséquent, lesdits fonds doivent être détenus et contrôlés par le gouvernement bénéficiaire.
- b) Toutefois, lorsque les intérêts du projet du PAM l'exigent (par exemple si les fonds risquent d'être utilisés à des fins autres que celles envisagées dans l'accord de projet ou d'être utilisés trop lentement, ou bien à la demande du gouvernement bénéficiaire), les comptes bancaires correspondants sont ouverts au nom du PAM, administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financières de celui-ci et comptabilisés comme engagements au titre de "fonds fiduciaires". Le montant des fonds monétisés détenus à titre fiduciaire au 31 décembre 2001 était de 57 319 202 dollars.
- c) Ces fonds monétisés, qu'ils soient détenus et contrôlés par le gouvernement bénéficiaire ou administrés par le PAM, sont vérifiés chaque année par des auditeurs externes locaux sélectionnés et désignés par l'équipe chargée de la direction du projet dont il s'agit. Ils sont également vérifiés par des vérificateurs internes des comptes et le Commissaire aux comptes du PAM dans le cadre de leur programme normal d'audit.

NOTE 30: SOLDES DES FONDS AU TITRE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

108. Au 31 décembre 2001, le total des soldes des comptes de projet au titre des quatre catégories d'activités était de 164 872 171 dollars. Sur ce total, un montant de 49 804 039 dollars correspondait à des comptes de projets clos financés par des contributions multilatérales à emploi spécifique et des contributions aux opérations spéciales. Les projets clos sont ceux pour lesquels toutes les activités opérationnelles ont été menées à bien, et tous les engagements financiers réglés. Au titre des quatre catégories d'activités, il y avait 172 comptes de projets clos dont les soldes étaient transférés sous WINGS au 31 décembre 2000. Le reste, soit 115 068 132 dollars, correspond à des projets qui ont été achevés en 2001, qui sont en cours ou qui ont été établis dans le système WINGS en 2001. Les projets achevés en 2001 seront clos sur le plan opérationnel et financier en 2002.



109. La ventilation des soldes des fonds par catégorie d'activités, pour les projets clos et en cours, est la suivante:

	Projets clos avant transfert	Projets en cours	Total
(Milliers de dollars)			
Développement	(3 913)	143 103	139 190
Secours d'urgence	17 953	(25 528)	(7 575)
Interventions prolongées de secours et de redressement	34 948	(11 597)	23 351
Opérations spéciales	816	9 090	9 906
TOTAL	49 804	115 068	164 872

110. L'analyse des 172 projets clos qui est en cours peut aboutir à des ajustements de soldes entre projets clos et projets ouverts, sans que cela modifie le total des réserves et des soldes des fonds de chaque catégorie d'activités. Pour les projets en cours au titre des secours d'urgence et des IPSR, les soldes sont négatifs parce que les engagements sont imputés à des contributions confirmées.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes
CAA	Convention relative à l'aide alimentaire
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CCEG	Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements
CCP	Comité consultation pour les placements (FAO)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CII	Compte d'intervention immédiate
COAG-SAPInt	Interface SAP du Guide comptable des bureaux de pays
COD	Coûts opérationnels directs
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des produits
CPA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
DAH-CERF	Département des affaires humanitaires – Fonds central autorenewable d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMIP	Programme pour l'amélioration de la gestion financière
GL:M	Grand Livre
IPSR	Intervention prolongée de secours et de relèvement
ISP	Document de stratégie institutionnelle
OASIS	Système intégré d'opérations et stratégies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAIU	Réserve alimentaire mondiale d'urgence
RMS	Système de mobilisation des ressources
SAP	Systèmes, applications et produits de traitement des données
SIMSS	Système d'appui stratégique intégré à la gestion
STRIPS	<i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i>
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNAS	Normes comptables du système des Nations Unies
UNHRD	Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies
UNSECOORD	Coordinateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM
WIS	Système d'informatique de gestion du PAM